

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclamations. 30
Faits divers. 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

SAUMUR:
Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8
Poste:
Un an. 35 fr.
Six mois. 18
Trois mois. 10

On s'abonne:

A SAUMUR, 5
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 16 MAI

Chronique générale.

CONSEIL DES MINISTRES.

Les ministres se sont réunis jeudi matin en conseil de cabinet sous la présidence de M. Brisson.

Le conseil a décidé de demander la mise à l'ordre du jour de la Chambre des députés du projet de loi sur l'armée coloniale, pour lequel l'accord s'est fait entre les ministres de la guerre et de la marine, tant sur le rattachement des troupes de la marine que sur la situation des officiers de l'infanterie de marine.

Le ministre de l'intérieur demandera aujourd'hui à la Chambre des députés de voter l'urgence sur la proposition de loi de M. Bérenger relative aux moyens de prévenir la récidive; M. Allain-Targé accepte le principe de la loi et notamment la liberté conditionnelle; il a formulé quelques critiques sur les sociétés de patronage auxquelles le projet accorde des subventions; il craint que, avec ces subsides ces sociétés n'ouvrent des ateliers qui pourraient faire concurrence au travail privé.

Au Sénat, le gouvernement demandera la mise à l'ordre du jour du projet relatif aux sociétés de secours mutuels, se réservant au cours de la seconde délibération de défendre le projet adopté par la Chambre des députés.

Le conseil s'est enfin occupé de la proposition d'amnistie qui doit être déposée aujourd'hui samedi sur le bureau de la Chambre par M. Clovis Hugues.

Le gouvernement a décidé de demander à la Chambre, soit par l'organe de M. Brisson, soit par celui de M. Allain-Targé, de rejeter la proposition d'amnistie. Le ministre déclarera que le conseil fera appel à la clémence du Président de la République en faveur des condamnés qui en seront jugés dignes.

Le nombre des détenus politiques est actuellement de 48.

La commission d'initiative, chargée d'examiner les demandes de mise en accusation du ministre Ferry, a terminé, hier matin, le dépouillement des procès-verbaux secrets des quatre précédentes commissions du Tonkin.

L'impression générale qui se dégage de la lecture de ces procès-verbaux est que la marche sur Lang-Son avait toujours été considérée par les commandants militaires comme devant aboutir presque certainement à un insuccès.

Tous les rapports parvenus à ce sujet au gouvernement condamnaient cette expédition et en signalaient les dangers.

C'est le point qui a le plus vivement frappé les membres de la commission d'initiative.

Celle-ci s'est ajournée à lundi à l'effet de statuer sur le fond.

M. Rivière, député d'Indre-et-Loire, soutiendra la nécessité de la prise en considération.

M. Gomot parlera dans le sens contraire. C'est ce dernier qui sera probablement chargé de rédiger le rapport.

Le ministre de la guerre a reçu la dépêche suivante du général Brière de l'Isle:

Hanoï, 13 mai, 9 h. soir.

» Les grand-gardes en avant de Than-Moi ont reçu, par parlementaires, la notification officielle de l'évacuation de Lang-Son, le 5 mai.

» Les Chinois me font demander quelques jours pour l'évacuation définitive de Song-Koi; j'ai fait savoir à M. Patenôtre, qu'en raison des difficultés matérielles, j'étais disposé à retarder l'évacuation de 10 jours, à la condition que nous serions mis en possession de Thuan-Quan le 23 mai.

» Depuis le commencement de l'évacuation, des bandes de pirates sont signalées de nouveau; je les fais poursuivre sans relâche

du côté de Than-Moi et de Dong-Son, entre le Day et la rivière Noire, et enfin entre la rivière Claire et le Song-Cau. »

Aurons-nous un nouvel avortement du projet de loi sur l'armée coloniale dont l'urgence était unanimement réclamée? Le projet élaboré par le général Campenon évalue la dépense à 40,800,000 fr. La commission trouve qu'elle ne doit pas dépasser 4 millions. L'écart est tellement considérable qu'on se demande s'il sera possible de trouver une transaction satisfaisante. L'impuissance et la stérilité républicaines se manifestent dans toutes les réformes, même dans celles dont la réalisation est possible et facile; mais la majorité et les gouvernants de la République ont tellement gaspillé nos ressources, accru le nombre des grosses sinécures, qu'on ne peut plus trouver une somme, relativement minime, pour parer à la désorganisation des cadres de notre armée que les aventures lointaines ont porté à un si misérable comble.

M. de Freycinet a déclaré à la commission chargée de la question égyptienne que les grandes puissances n'ont pu s'entendre d'accord sur l'évacuation de l'Égypte par les troupes anglaises. D'autre part, l'Angleterre oppose des objections formelles à la surveillance du canal de Suez en temps de guerre, telle que l'entente des autres puissances le conçoit. La question égyptienne est donc loin d'être résolue, comme on semble le croire.

D'après les résolutions prises par la commission sénatoriale: 1° le chiffre des étrangers sera déduit du chiffre total de la population pour la détermination du nombre des députés; 2° le nombre des députés d'un département ne pourra être inférieur à 3. Il y aura un député par 70,000 habitants et un député de plus par chaque fraction au moins égale à 20,000 habitants. Les Hautes-Alpes

et les Basses-Alpes gagneraient ainsi un député. Le Nord en perdrait 4, la Seine 2, les Bouches-du-Rhône 2, et trente départements en perdraient 4. Au total 37 députés à déduire de 596, nombre adopté par la Chambre, soit 559 ou 2 de plus que le nombre actuel. Le gouvernement combattrait, dit-on, les modifications apportées par la commission sénatoriale.

Autre dissentiment entre le Sénat et la Chambre: la commission sénatoriale a conclu au rejet de la proposition votée par la Chambre au lendemain de la chute du cabinet Ferry, proposition tendant à interdire désormais aux membres des cabinets renversés de faire des promotions ou des nominations dans la Légion-d'Honneur jusqu'à leur remplacement.

LES ÉLECTIONS ET LE PARTI BONAPARTISTE.

Le Figaro, qui a la spécialité des communications du prince Napoléon, nous informe que les amis du prince « s'occupent en ce moment des élections générales et veulent, dès maintenant, prendre position dans la prochaine lutte. » Ils organisent, à cet effet, des réunions privées qui auront lieu dans les différents quartiers de Paris: « Quant au programme qui sera développé dans cette campagne, il se résume en peu de mots: Refus absolu de la part des bonapartistes doctrinaires d'entrer dans une alliance royaliste; ferme résolution de combattre partout les candidats royalistes; enfin, partout où un candidat bonapartiste orthodoxe vient à manquer, ordre de voter pour un candidat républicain, quel qu'il soit. »

Si, dit avec raison le Figaro, le but du prince Napoléon est de bien montrer aux conservateurs qu'ils n'ont rien à attendre de lui, il prend un soin superflu et s'expose à une dépense inutile: l'opinion des honnêtes gens est déjà faite sur son compte depuis longtemps.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ENFANT VOLÉ

Par Louis COLLAS

XIX

LA MÈRE ET LA FILLE (suite).

Le bruit ne tarda pas à se répandre dans la ville qu'une fille venait de mourir poursuivie par la haine de sa mère; on se rappela l'échardement furieux avec lequel celle-ci avait réclamé la condamnation, les calomnies qu'elle avait fait circuler. La calme résignation avec laquelle était morte la femme de l'accusateur public avait ému les assistants: on répétait qu'elle s'était opposée aux poursuites de la citoyenne Cyprien et que c'était pour cela qu'elle avait été exécutée; on oublia les souffrances de son passé; un brusque revirement s'opéra en sa faveur.

Déjà une sourde colère grondait contre ces deux étrangers qui, sans mandat régulier, étaient venus réveiller les passions assoupies et réclamer des victimes quand on se croyait définitivement entré dans une période de pacification. La nouvelle de la monstruosité qui venait de s'accomplir porta au

paroxysme l'indignation et la fureur. Dans les quartiers riches comme dans les quartiers pauvres; ce fut un cri unanime d'horreur; des paroles on passa bientôt aux actes.

Dans la soirée, une foule surexcitée se précipita vers la demeure de Cyprien; des cris de mort retentirent; la porte fut enfoncée, le mari et la femme furent saisis, traînés au milieu de huées et de vociférations. Ils étaient déjà à moitié morts quand ils arrivèrent auprès du port.

— A l'eau! à l'eau! criaient-ils.

Un moment après, leurs corps étaient précipités dans la mer, sur laquelle ils flottèrent un instant avant de disparaître sous les vagues. Ce fut la fin de la Terreur à Lorient, aucune exécution politique ne suivit celles qui venaient d'avoir lieu.

Tanguy avait joué dans ces événements un rôle occulte qui l'avait signalé à la haine de ses concitoyens.

Toutefois, ce ne fut pas pour cette cause qu'il fut arrêté; ce fut comme voleur. Il fut reconnu que ses fournitures pour les magasins de l'État étaient scandaleusement frauduleuses, et qu'il réalisait de gros bénéfices aux dépens du Trésor; il fut jeté en prison et y mourut; on prétendit qu'il s'était soustrait par le poison à une condamnation infamante.

Mariette put alors rejoindre sa mère à la Châtaigneraie, où elle vécut désormais.

XX

CONCLUSION.

Ma mère et moi avions hâte de quitter notre retraite.

Dès que l'horizon se fut éclairci, que nous n'eûmes plus à craindre d'être inquiétés, nous nous éloignâmes de Lorient. Une voiture nous attendait à quelque distance, et nous prîmes le chemin du château de Coatren.

Le voyage fut long, bien long pour notre impatience. Quoique la saison fût favorable, nous n'avancions qu'avec une lenteur extrême au milieu des routes étroites, cahoteuses, par lesquelles on gagnait l'intérieur de la Bretagne. Nous traversons dans sa largeur la lande de Lanvaux, mais je ne ressentis pas comme la première fois l'impression lugubre qui se dégageait de cette solitude. Je portais en moi des dispositions qui me permettaient de braver l'influence des objets extérieurs. Je découvrais aux paysages les plus tristes, les plus arides, des beautés que je n'avais pas soupçonnées.

Lorsque nous approchâmes, le même chant que j'avais déjà entendu dans la bouche des pères annonça notre arrivée. Ma mère voulut faire à pied le reste de la route.

Appuyée sur mon bras, elle marchait d'un pas alerte; comme elle se plaisait à me le répéter, elle était rejuvenie de dix ans.

Au moment où nous touchions la crête du pla-

teau derrière lequel se cachaient les vieilles murailles de Coatren, un groupe vint à notre rencontre; il se composait de la vicomtesse, de mon père, de M. de Montmahé et de M. du Coudray. Nous hélâmes le pas; quelques instants après mon père et ma mère se jetaient dans les bras l'un de l'autre. Après cette longue séparation, ils se retrouvaient animés des mêmes sentiments de tendresse qui avaient présidé à leur union; leurs cœurs, éprouvés par tant de déceptions et de douleurs, retrouvèrent la fraîcheur de leurs jeunes années.

J'éprouvais un des plus grands bonheurs qui puissent être donnés à l'homme, puisque c'était grâce à moi qu'ils se retrouvaient. Je cherchais en vain Laurence. Pourquoi, quand tous venaient me souhaiter la bienvenue, manquait-elle à cette scène de famille? Devais-je attribuer son absence à l'indifférence ou à la maladie? Mon cœur se serra; depuis quelque temps, le ciel m'avait été si propice que je craignais qu'il ne me fût expier mon bonheur. On remarqua que j'étais distrait, préoccupé; je n'osais en dire la cause, et alléguais une indisposition résultant de la fatigue; je finis par m'enquérir de Laurence auprès de mon père.

— Elle se porte bien; il n'y a pas longtemps que je l'ai vue; je crois qu'elle est allée se promener de ce côté!

Il m'indiquait la lisière du bois. Je laissai passer

direction du chef de musique du 135^e de ligne et du chef de la musique municipale.

» **Accidents.** — Malheureusement nous avons à relater plusieurs accidents. En face la mairie, un enfant de cinq ans a été renversé; légères contusions à la tête. Une dame est tombée et s'est démis le pied droit. Rue des Minimes, un autre enfant a été presque étouffé et emporté sans connaissance. Enfin, au moment de la grande bousculade, à la principale entrée, on a piétiné sur une fillette qui n'a heureusement pas été grièvement blessée, mais dont les vêtements ont été arrachés.

» La faute de ces accidents doit retomber exclusivement sur la municipalité (!) qui n'a pas su prendre les précautions usitées en pareil cas (!!).

» Les sociétés musicales ne savaient même pas par où elles devaient passer. Le bataillon scolaire de Saumur s'est par ce fait trouvé bousculé; des instruments de musique ont été abîmés, et les cartons déchirés. La foule, impatiente et vivement surexcitée, a brisé une porte et enlevé toutes les clôtures; le service d'ordre tout-à-fait insuffisant a été naturellement impuissant à contenir cette masse.

La représentation de gala. — La représentation de *Mademoiselle de la Seiglière* a eu lieu mardi soir, au Grand-Théâtre, devant une salle absolument comble: la recette a atteint la somme de 5,469 fr. 45 c.

Coquelin aîné, parfaitement secondé par M^{lle} Céline Montaland et Hadamard, a été vivement applaudi.

Il est regrettable qu'on n'ait pas offert, dans notre beau pays de fleurs, le moindre bouquet aux deux charmantes pensionnaires de la Comédie-Française. (Patriote.)

POITIERS.

La Société des laborateurs de la commune de Poitiers fera célébrer, demain dimanche 17 mai, à 9 heures 1/2 du matin, sa messe solennelle en l'honneur de saint Isidore, son patron, dans l'église Montierneuf.

TOURS.

Mercrèdiz ont eu lieu, à la cathédrale, les obsèques de M. le vicomte de la Fontaine-Solère, chef d'escadron au 2^e régiment de chasseurs. Une grande affluence où figurait tout le corps d'officiers de la garnison s'était rendue à cette cérémonie mortuaire.

Dans la cathédrale se trouvaient la musique du 66^e de ligne et les tambours qui ont battu aux champs, au moment de l'élévation.

Les chiens hargneux, trop fréquents dans nos campagnes, doivent, pour la plupart, ce défaut à la malice des enfants ou à la bêtise de valets mal élevés, qui les excitent à se jeter sur les passants pour jouir de la peur qu'ils leur causent. Mais les propriétaires de ces chiens doivent savoir que les passants ont le droit de faire payer, plus cher qu'ils ne le voudraient, le mal ou même la peur causés par ces animaux.

Le tribunal de La Roche-sur-Yon a con-

damné à 25 francs d'amende le propriétaire d'un chien qui avait mordu un passant sur la route. — Le maître du chien a en vain allégué qu'il n'était pas présent pour arrêter son chien. Son excuse a été rejetée. Le tribunal a appliqué l'article 320 du Code pénal édictant la prison et l'amende contre ceux qui, par négligence ou inobservation des règlements, sont cause de blessures ou de morsures subies par les passants.

Les chiens hargneux qui poursuivent les bestiaux ou les chevaux attelés, occasionnent souvent des accidents dont leurs maîtres sont responsables. La Cour de Bordeaux a condamné à 100 francs de dommages-intérêts le maître d'un chien qui s'était jeté au devant d'une voiture, avait effrayé le cheval et causé un accident fâcheux que le maître a dû payer.

Cette jurisprudence est aussi juste que légale.

Avis aux possesseurs de chiens.

Journal mensuel de l'Enfance
LA JEUNE MÈRE
OU L'ÉDUCATION DU PREMIER ÂGE.

Fondé il y a douze ans par l'éminent docteur Brochard, qui traitait avec une compétence toute spéciale les questions vitales de l'éducation du premier âge, le journal *La Jeune Mère* a été honoré de nombreuses récompenses; aujourd'hui, complètement réorganisé, considérablement étendu, notre journal est rédigé par un comité de médecins dont les travaux spéciaux sont fort appréciés des lecteurs.

Tous les abonnements partent du 1^{er} janvier. — Un numéro spécimen est adressé franco à toute personne qui en fait la demande.

S'adresser aux bureaux de l'ECHO SAUMUROIS, 4, place du Marché-Noir, Saumur. — 6 fr. par an.

A l'approche des chaleurs, nous recommandons à nos lecteurs les excellents *Sirops* à l'ananas, — au café, — au cassis, — à la cerise, — au citron, — à la framboise, — à la groseille framboisée, — à la mandarine, — à l'orange, — et au vinaigre framboisé, — garantis pur sucre, — vendus à l'ÉPICERIE CENTRALE 2 fr. 25 le litre et 1 fr. 25 le 1/2 litre.

En vente chez tous les libraires et dans les kiosques

LA MUSIQUE DES FAMILLES
JOURNAL ILLUSTRÉ PARAISSANT LE JEUDI
Le numéro: 25 centimes.

Tous les jeudis paraît le numéro, donnant huit pages de musique, et huit pages de texte illustré, total seize pages.

Le numéro à 25 centimes renferme pour deux francs de musique, soit plus de cent francs de musique par an. — Abonnements d'un an: Paris, 12 fr. — Départements, 14 fr.

Très-belle prime aux abonnés.

Un numéro est envoyé gratis et franco sur demande au directeur du journal, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.

8 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES VIOLONS DE DALAYRAC

VI

On comprendra maintenant la raison qui avait provoqué l'arrêt du 24 juin et l'émeute qui s'ensuivit.

Je vous ai montré, lecteurs, au commencement de cette histoire, M. Dalayrac, sa femme et son fils, réunis dans un salon, et l'émeute des danseurs qui grondait à la porte de la maison commune; revenons donc à ce premier chapitre de mon récit.

Le peuple, impatient de commencer les danses, marmurait de plus en plus, les têtes se montaient. Un des ordonnateurs de la fête, plus imprudent ou plus courageux que les autres, se mit à crier avec violence:

— A bas le subdélégué! à bas le subdélégué!

Ce cri courut dans toute la place qui renfermait en ce moment toute la ville. Le zou-zou, cette menace terrible dans les bouches méridionales, répondit à l'appel.

On ne pense plus aux danses. C'est le plaisir public entravé, c'est la liberté individuelle outragée que l'on veut punir.

Les cavaliers de la maréchaussée qui ont prévu

le danger que court le magistrat, galopent pour se porter devant la maison commune; précaution inutile. Les cavaliers sont parvenus pourtant à leur poste, mais la foule est déjà devant la maison du magistrat, et cette maison va être envahie, lorsque tout à coup l'échevin se présente, et promet à la foule d'aller négocier avec le subdélégué.

Le peuple est toujours bon, quand on est juste à son égard, quand on lui parle raison; il est comme les mouches, c'est avec du miel qu'on le prend; le vinaigre, c'est-à-dire la force brutale, l'irrite, le met en furie, et rien ne peut lui l'arrêter. Je n'ai ni l'ambition ni le pouvoir de devenir jamais roi, mais voici, ce me semble, le moyen de bien gouverner: c'est de penser qu'on doit se servir du pouvoir, non pour soi, mais pour son peuple; c'est de fermer avec soin son cœur à l'orgueil qui amène l'égoïsme, et les conséquences de l'égoïsme sont toujours funestes; c'est de joindre la douceur à la fermeté, car, ainsi associée, la fermeté impose sans irriter; seule, la fermeté serait dureté, seule la douceur serait faiblesse. Mais je me hâte de revenir à mes moutons.

Les Muretois accordèrent pour cette négociation une heure à l'échevin, qui accepta avec d'autant plus de contentement qu'il avait un grand désir de ramener l'ordre et la paix. Il entre donc dans la maison commune, il salue son supérieur qui le fait asseoir avec politesse. Le supérieur vient de com-

Théâtre de Saumur

TOURNÉES ARTISTIQUES
Sous la direction de F. ACHARD, du théâtre du Gymnase.
C. LACLAINDIÈRE, administrateur.

MARDI 49 mai 1885,

UNE SEULE REPRÉSENTATION
De l'immense succès actuel du théâtre du Vaudeville
AVEC LE CONCOURS DE

M. LACLAINDIÈRE, de la Gaîté, — M^{lle} GUETTY, de l'Odéon, — M. DACHEUX, des Nouveautés, — M. REIGERS, du Gymnase, — M^{lle} RAYMONDE, du Palais-Royal, — M. MARCHANT, des Variétés, — M^{lle} CHABAUD, du Palais-Royal, — M. LIESSE, du Vaudeville, — M^{lle} R. BRUYÈRE, des Variétés, — M. LAFERTÉ, de l'Odéon.

CLARA SOLEIL
Comédie en 3 actes, de MM. Edmond Gondinet et Pierre Sivrac,
Auteurs de TÊTE DE LINOTTE.

DISTRIBUTION:

Roland de Prémaillac.....	MM. Laclaindière.
Duplantain.....	Dacheux.
Oscar de Mérindol.....	Reigers.
Saint-Lubin.....	Marchant.
Célestin.....	Liesse.
Evelyne.....	M ^{lle} Raymonde.
Clara Soleil.....	Guetty.
Léonie.....	Chabaud.
M ^{lle} Ragoneau.....	R. Bruyère.
Léonidas.....	M. Laferté.

LA CRAVATE BLANCHE
Comédie en 1 acte, de M. E. Gondinet,
Jouée par MM. Reigers, Liesse et M^{lle} Chabaud.

ORDRE: 1. *La Cravate blanche*; 2. à 9 heures, *Clara Soleil*.

Bureaux, 8 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/2.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE
100,000 Obligations de 500 fr. 3 0/0
des Chemins de Fer des
ASTURIES, GALICE ET LÉON
(2^e hypothèque). Le service des intérêts et de l'amortissement est garanti

Par la Compagnie des Chemins de Fer du
NORD DE L'ESPAGNE

Intérêt annuel: 15 francs nets d'impôts
Payables les 1^{er} Avril et 1^{er} Octobre.

Remboursement à 500 francs en 80 ans 1/2, par tirages semestriels, dont le prochain aura lieu en septembre 1886.

Prix d'émission: 310 fr.
(JOUISSANCE 1^{er} AVRIL)

40 francs en souscrivant,
60 francs à la répartition,
100 francs du 1^{er} au 10 juillet,
110 francs du 1^{er} au 10 octobre.

310 francs, soit net 302 fr. 50 c., sous déduction du coupon de 7.50 d'octobre.
(Faculté d'anticipation à 5 0/0). En se libérant à la répartition on ne paie que
307 fr. 50.

Et on obtient immédiatement des titres entièrement libérés. En tenant compte de la portion courue du coupon et de la prime de remboursement,

le placement ressort à plus de 5 0/0 NETS d'impôts.

On souscrit, à Paris, jeudi 21 mai, et dès à présent par correspondance: C^{ie} du Nord de l'Espagne, 69, rue de la Victoire; Société de Dépôts et Comptes Courants, 2, place de l'Opéra; Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire; Banque d'Escompte de Paris, place Ventadour; Société Générale, 54, rue de Provence et bureaux de quartier; Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens et bureaux de quartier, et chez leurs Agents et Correspondants. — La Cote de la Bourse est démandée.

BOURSE DE PARIS.
DU 15 MAI 1885.

Rente 3 0/0.....	80 »
Rente 3 0/0 amortissable.....	81 50
Rente 4 1/2.....	104 50
Rente 4 1/2 (nouvelle).....	108 90
Obligations du Trésor.....	510 »

LE DOCTEUR CHOFFÉ, ex-médecin vient de réunir en un volume ses causeries tant appréciées sur les *Hernies* et sur les *Maladies chroniques*. C'est sous une forme essentiellement populaire, écrit dans un style simple et précis, un guide précieux pour les personnes atteintes de ces affections. Les chapitres principaux ont pour titre: *Hernies, Hémorroïdes, Goutte, Phthisie, Asthme, Cancer, Obésité, Anémie, Scrofule, maladies de Vessie, de Matrice, de l'Estomac, du Cœur, du Foie, de la Peau, Névralgies, etc.* Ce volume de 200 pages sera expédié gratuitement à tous ceux de nos lecteurs qui en feront la demande par lettre affranchie à l'auteur, quai Saint-Michel, 27, Paris; ajouter 30 centimes en timbres-poste pour les frais d'envoi.

45 ANS DE SUCCÈS
32 Récompenses dont 12 Médailles d'or
ALCOOL DE MENTHE
DE RICQLÈS

Bien supérieur à tous les produits similaires
ET LE SEUL VÉRITABLE

Contre les Indigestions, Etourdissements, Maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête et dissipant le moindre malaise. Excellent aussi pour la toilette et les dents. Préserve le Souverain contre les Épidémies

FABRIQUE À LYON, 9, cours d'Herbouville
Maison à Paris, 41, rue Richer.

Dépôt dans les principales pharmacies, parfumeries, épiceries fines. — Se méfier des imitations, et, pour éviter toute confusion, exiger le véritable nom de H. de RICQLÈS, dont la signature doit se trouver sur l'étiquette du flacon.

HERNIES

Guérison radicale par le **bandage électro-médical MARIE** frères, médecins spécialistes-inventeurs, à Paris, n^o 46, rue de l'Arbre-Sec.

M. MARIE jeune fera lui-même l'application de ses appareils, à SAUMUR, le lundi 18 mai, grand hôtel de Londres, de 9 heures du matin à 8 heures du soir; ensuite à TOURS, les 19 et 20, hôtel du Commerce.

Désirant soulager tout le monde, riches et pauvres, M. MARIE fera des concessions aux ouvriers.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

prendre qu'il a besoin de son inférieur, non pour tout arranger avec le peuple, en lui accordant ce qu'il demande, mais pour bisaiser toute la journée.

L'échevin, qui sentait que l'heure accordée par les Muretois pourrait bien se passer tout entière en cérémonie, prit la parole et dit au délégué:

— Monsieur, je viens vous prier, pour éviter un malheur, de vouloir bien révoquer l'ordre que vous avez donné ce matin. Pardonnez-moi si je vous parle ainsi, mais je crains quelque fâcheux événement.

Ces paroles furent prononcées d'un ton respectueux et ferme en même temps.

— Monsieur l'échevin, répondit le subdélégué, je ne blâme point votre démarche. Répondez donc aux Muretois qu'ils me demandent mon argent, qu'ils me demandent une réduction de taxe, qu'ils me demandent enfin tout ce qu'ils voudront; mais, au nom de ciel, dites-leur qu'ils ne me parlent pas de violon.

— C'est pourtant la seule chose qu'ils désirent, reprit l'échevin.

— Et c'est justement ce que je leur refuse et ce qu'ils n'auront pas, ajouta le subdélégué avec colère. Tenez, monsieur, lisez et vous verrez si j'ai le droit de prohiber cet abominable instrument.

En disant ces mots, M. Dalayrac remit à l'échevin la lettre de la supérieure, lui raconta rapide-

ment et presque avec colère les chagrins que lui avait causés son fils, et termina en lui disant:

— Savez-vous, monsieur l'échevin, qu'au mépris de mes ordres et de mon autorité, ce malheureux que voilà (il montrait Nicolas) a pendant un an remplacé tous les matins les violons que je lui brisais chaque soir; savez-vous que ne pouvant obtenir aucune soumission de la part de mon fils, je me suis vu forcé de défendre aux marchands de Muret la vente de cet instrument que je hais. Pendant quelque temps je fus tranquille, déjà je m'applaudissais de cet ordre arbitraire, déjà je voyais mes plus chères illusions se réaliser. Il était impossible de trouver un violon dans la ville, lorsqu'un jour, ce terrible enfant, il me l'a avoué lui-même, rencontra un mendiant aveugle qui n'avait d'autres ressources que son maudit instrument, il a osé, monsieur, oui, il a osé, mon méchant fils, pendant que je m'applaudissais de sa conversion, échanger une belle montre qui venait de sa mère, contre ce violon que je viens de briser comme les précédents.

— Je comprends maintenant, dit l'échevin, je comprends votre haine contre les violons, et je vous plains sincèrement mais vous ne pourrez jamais, monsieur, faire comprendre cela aux Muretois.

— Et que m'importe, s'écria le magistrat, il faudra bien qu'ils m'obéissent. (A suivre.)

